

Délibération n° 018

Objet : Approbation du budget primitif 2001

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- 1. Arrête le budget primitif 2001 du Syndicat Mixte, conformément aux documents budgétaires joints en annexe, aux sommes suivantes :*

<i>Dépenses d'investissement :</i>	<i>100 000 F</i>
<i>Recettes d'investissement :</i>	<i>100 000 F</i>
<i>Dépenses de fonctionnement :</i>	<i>4 801 500 F</i>
<i>Recettes de fonctionnement :</i>	<i>4 801 500 F</i>

- 2. Approuve le versement d'une subvention de 2 550 000 F au profit de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise, imputée au compte 6574 du budget et autorise le Président à conclure la convention financière y afférente.*
- 3. Approuve l'état des effectifs du personnel (joint en annexe).*
- 4. Charge le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer tous les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.*

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 21 décembre 2000*